

avis: 31/3/71

23-4-1971

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3077/II/F

[REDACTED]

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la section française de la Commission a examiné la plainte que vous avez introduite le 31 mars 1970, concernant la présence d'une mention en néerlandais dans l'Indicateur des Téléphones - volume 3 - de l'année 1969.

De l'enquête effectuée à ce sujet, il ressort notamment que l'insertion contestée, qui concernait l'Office de la Navigation - service de traction de Seneffe, figurait également en français à l'Indicateur en question, mais sous un autre numéro d'appel.

Par ailleurs, la mention en néerlandais n'a plus été reprise à l'Indicateur des Téléphones pour 1970.

./.

Constatant que la situation contestée a pris fin, la section française a estimé qu'il y avait lieu de considérer l'affaire comme devenue sans objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the President.